

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Cornillé
24 janvier 2023
publié le 03/02/2022



SOMMAIRE



COMITÉ
SYNDICAL
24 janvier 2023

FINANCES

Délibération n°1

débat d'orientations budgétaires 2023 4

DÉCHÈTERIES

Délibération n°2

Dépenses d'investissement 2023 : autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 6

Délibération n°3

Financement du service : avis sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement.. 9

COLLECTE

Délibération n°4

Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : Avenant n°7 à intervenir11

Délibération n°5

Contrat CITEO -Avenant à intervenir13

FILIERES

Délibération n°6

Contrat de reprise signé avec 01 Manufacturing: Avenant à intervenir
16

PREVENTION TER

Délibération n°7

Convention à intervenir avec les acteurs du réemploi18

TRAITEMENT

Délibération n°8

Convention de vente de chaleur signé avec S3T'EC : avenant n°1 à intervenir 20

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVÉ).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : *Néant*

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°01

(7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2023

Le Président expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Présents : 50
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 0474
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°02

(7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Dépenses d'investissement 2023 : autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation est calculé comme suit :

Dépenses réelles d'investissement 2022 BP+DM	3 421 689,20 €
Remboursement de la dette (BP 2022)	81 500,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Reste à réaliser	35 429,52 €
Total des crédits pris en compte	3 304 759,68 €
25% des crédits	826 189,92 €

Considérant les crédits anticipés à ouvrir au budget dans ce cadre afin d'assurer la continuité des actions ou faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Comité Syndical est invité à autoriser l'affectation de crédits comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts 2022	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	7 182,80 €	1 700,00 €
2031- Frais d'étude, recherche et développement	0,00 €	0,00 €
2051- Concessions et droits similaires, brevets, licences	7 182,80 €	1 700,00 €
21- Immobilisations corporelles	1 792 033,60 €	439 000,00 €
2111- Terrain	282 000,00 €	70 500,00 €
2128- Autres agencements et aménagements terrain	14 400,00 €	3 500,00 €
2135- Installations générales, agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €
2152- Installation de voirie	1 026,00 €	0,00 €
2158- Autres installations, matériels et outillage technique	1 269 200,00 €	310 000,00 €
21738- Autres constructions	0,00 €	0,00 €
2182- Matériel de transport	32 200,00 €	8 000,00 €
2183- Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	2 000,00 €
2184- Mobilier	9 000,00 €	2 000,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	174 207,60 €	43 000,00 €
23- Immobilisations en cours	1 622 472,80 €	385 000,00 €
2313- Constructions	49 032,00 €	10 000,00 €
2315- Immobilisations en cours	1 264 400,00 €	300 000,00 €
2317- Immobilisations en cours	309 040,80 €	75 000,00 €
Total Dépenses d'équipements	3 421 689,20 €	825 700,00 €

Ces crédits seront repris au budget 2023.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS PROPOSES.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise l'affectation de crédits telle que présentée,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 50
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°03 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Financement du service : avis sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Par délibération n°1 en date du 27 Juin 2015, le Comité syndical a voté la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative- TEOM-i selon le planning suivant :

- 2016 : Organisation de la mise en place
- 2017 : Communication et distribution des équipements auprès des usagers
- 2018 : Année de test à blanc
- 2019 : Démarrage effectif de la tarification incitative
- 2020 : 1^{er} Avis d'imposition intégrant la TEOMI

L'ensemble des foyers du territoire ont été équipés de nouveaux bacs pucés et badges d'accès aux bornes d'apport volontaire permettant la mise en place de la TEOMi. La comptabilisation des levées de bacs et ouvertures de tambours a commencé officiellement au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2022, quelques usagers ont souligné des levées de bacs ou ouvertures de tambours comptabilisées à tort.

Pour les usagers collectés en porte à porte, il s'agit souvent de bacs trop tassés non vidés complètement, ou de bacs situés sur les plateformes de regroupement collectés à tort.

Pour les usagers utilisant les bornes d'apports volontaires, il s'agit essentiellement de fermeture trop rapide du tambour ne permettant pas le dépôt ou partiellement, ou encore d'utilisation du badge pour décoincer la borne. Vous trouverez en annexe la liste des demandes formulées.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'ANNULATION DES LEVEES ET OUVERTURES DE TAMBOUR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à appliquer les modalités de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à son exécution.**

Présents : 50
Pouvoir :
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 05471
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°4

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : Avenant n°7 à intervenir

Monsieur Patrick ROBERT, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte expose :

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 21 Mai 2016 décidant d'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire pour une durée de 7 ans, soit du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2023 à la Société SUEZ RV OUEST ;

Considérant le marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST pour un montant estimé à 23 350 053,10 H.T sur 7 ans ;

Considérant que le marché signé prévoyait une prestation de collecte mensuelle des papiers en porte à porte pour certains professionnels, administrations et collectivités ;

Au vu du bilan de la prestation, et notamment du taux de présentation actuel des bacs, le syndicat décide de modifier le fréquentiel de collecte à compter du 1^{er} janvier 2023. (Délibération n°6 du 6 Décembre 2022)

Les adhérents seront collectés une fois tous les deux mois. Les adhérents de Vitré seront collectés le dernier jeudi des mois impairs et ceux de Châteaugiron, Noyal sur Vilaine, Chateaubourg et communes à proximité, le dernier jeudi des mois pairs.

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant intégrant l'optimisation de la prestation de collecte du papier à compter du 1^{er} janvier 2023. L'avenant représente une moins-value d'environ de 14 230€ par an, soit environ -0.11% du montant du marché. (impact des avenants cumulés : 5.67%)

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SUEZ ENVIRONNEMENT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°7 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°7 à intervenir avec la Société SUEZ ENVIRONNEMENT dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir :
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : *Néant*

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROQUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Amaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).

**COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023****DELIBERATION N°5**
(1.4: Autres types de contrats)**OBJET : COLLECTE : Contrat CITEO - Avenant à intervenir**

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

Vu la délibération n°8 du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2017 décidant la signature des contrats avec la société CITEO pour la période 2018-2022 ;

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour la période 2018-2022 (filière emballages ménagers), les Parties ont conclu, conformément au Cahier des Charges et au contrat type proposé par la Société agréée, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » (ci-après le « Contrat »). Les termes en majuscule ont le sens que leur donnent le Contrat, ainsi que les présentes. Le CAP a jusqu'ici fait l'objet de trois avenants, à la suite d'évolutions du Cahier des Charges. Le terme du CAP a été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour la période 2018-2022. L'Etat a toutefois souhaité étendre cette période à 2023, afin notamment de finaliser l'extension des consignes de tri (ECT). Par arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des Charges a en conséquence été maintenu au-delà de son échéance initiale. Il a également fait l'objet d'un certain nombre de modifications visant, d'une part, à adapter le dispositif d'accompagnement des collectivités à la finalisation de l'ECT et, d'autre part, à intégrer les obligations de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi « AGECE ») qui entrent en vigueur au 1er janvier 2023. Citeo s'est engagé auprès de l'Etat, pour la mise en œuvre du Cahier des Charges modifié, à demander la prolongation de son agrément d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. En cohérence, Citeo a proposé de prolonger le CAP dans les mêmes conditions, en y apportant l'ensemble des modifications nécessaires à sa mise en conformité avec le Cahier des Charges modifié. Le calendrier contraint de la prolongation d'agrément, de la demande de Citeo à la publication de l'arrêté par l'Etat, invite à procéder en deux temps :

1. Afin d'assurer la continuité du CAP, ainsi que celle de la reprise, au 1er janvier 2023, le présent avenant de prolongation (ci-après l'« Avenant de Prolongation 2023 » ou « Avenant n° 4 ») est transmis aux collectivités cocontractantes dès le mois de décembre 2022. La prolongation sera sous réserve de l'arrêté de prolongation d'agrément.
2. Dès publication de l'arrêté de prolongation d'agrément, un avenant de mise en conformité du CAP avec le Cahier des Charges modifié (ci-après l'« Avenant de Mise en Conformité 2023 » ou « Avenant n° 5 ») sera transmis à chaque collectivité. Sauf refus opposé par cette dernière, l'Avenant n° 5 rétroagira au 1er janvier 2023. Ces modalités ont été soumises à concertation dans le cadre du comité de liaison « Collectivités locales », et pour avis à l'Etat. Le projet d'avenant de mise en conformité sera joint à la demande de prolongation d'agrément.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC CITEO.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec CITEO dans le cadre des contrats des filières d'emballages ménagers et de papiers graphiques, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir :
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°6 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : FILIERES : Contrat de reprise signé avec OI Manufacturing : Avenant à intervenir

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

La Collectivité a confié le recyclage du verre à la société OI Manufacturing sous le statut de la « reprise garantie filière ». Le contrat avec OI Manufacturing arrive à échéance le 31 décembre 2022. (délibération n°8 du 16 décembre 2017)

Or, l'agrément CITEO a été prolongé d'un an supplémentaire par Arrêté Ministériel, jusqu'au 31 décembre 2023.

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre le contrat de reprise Garantie Filière Verre qui nous lie avec la Société OI Manufacturing, sous forme d'un avenant d'un an, qui pourra être renouvelable en fonction de l'évolution du contexte réglementaire.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE OI MANUFACTURING.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec la Société OI MANUFACTURING dans le cadre du Contrat de reprise Filière Verre, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir :
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROQUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).

**COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023****DELIBERATION N°7**
(1.4: Autres types de contrats)**OBJET : PREVENTION-TERRITOIRE-ECONOME EN RESSOURCES :
Convention à intervenir avec les acteurs du réemploi**

Monsieur Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER expose :

Le SMICTOM Sud-Est 35 a pour objectif de développer sur ses déchèteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour, ainsi, ancrer la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication et la sensibilisation autour de la question des déchets favorisant le changement de comportement des usagers. Le SMICTOM Sud-Est 35 s'inscrit dans les objectifs des structures de l'ESS en permettant ainsi la création d'emplois, la mise en place de services de proximité et l'insertion par l'activité économique.

Considérant les dispositions de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie sociale solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

Considérant que plusieurs structures ont manifesté leur intérêt en application de ces dispositions, que cette demande s'appuie sur un projet d'activité sérieux et crédible, conforme aux prévisions législatives susvisées ;

Considérant l'organisation d'une concertation entre le SMICTOM Sud-Est 35 et les structures permettant une co-construction du projet ;

Considérant qu'en sa qualité tant d'autorité en charge du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers que de gestionnaire de son domaine public dont relèvent les déchèteries situées sur son territoire, le SMICTOM Sud-Est 35 entend soumettre l'autorisation sollicitée au respect des stipulations de la présente Convention. Le projet de convention est annexé au présent document.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET DE CONVENTION A INTERVENIR AVEC PEV ET EMMAUS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'instaurer entre le Smictom Sud Est 35 et les structures-Partage Entraide Vitréais, et l'Association Emmaüs une convention définissant les conditions du partenariat,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour la collecte des caissons de seconde vie à intervenir avec Partage Entraide Vitréais et l'Association Emmaüs, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 24 Janvier 2023
Date convocation : 13 Janvier 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 Janvier 2023, s'est réuni à la salle de la Fontaine à CORNILLE, le Mardi 24 Janvier deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	50
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Victor GALLON (ST M'HERVE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Raymond SOULAS, Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGE LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 24 JANVIER 2023

DELIBERATION N°8 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : TRAITEMENT : Convention de vente de chaleur signé avec S3T'EC : Avenant n°1 à intervenir

Le Président expose :

SMICTOM SUD EST 35 et S3T'ec ont conclu un contrat de vente de chaleur produite par le processus industriel de KERVALIS et l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets. Cette chaleur est produite sur la base d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel. (

Le contexte actuel de hausse généralisée des prix (coût d'exploitation, prix des matériaux et surtout prix des énergies, et particulièrement le gaz) conduit malheureusement à une explosion du coût de production de la chaleur livrée par le réseau.

La clause de révision stipulée dans la convention ne permet pas d'absorber les effets de cette crise.

Face à cette situation exceptionnelle, imprévisible et exposant S3T'ec à des conséquences onéreuses désastreuses, les tarifs de vente de chaleur tels qu'initialement convenus puis révisés, ne peuvent être maintenus.

La hausse majeure du coût du gaz, comme conséquence de la crise ukrainienne, constitue une circonstance imprévue ouvrant droit à la modification des clauses financières du contrat afin de permettre de faire face à ces événements. Une telle modification est régulièrement permise au regard des textes et de la jurisprudence, fondée notamment sur la théorie de l'imprévision applicable au contrat qui vous lie.

C'est dans ce cadre que S3T'ec se voit contraint de solliciter la signature d'un avenant portant modification des tarifs de vente de la chaleur produite.

La réévaluation nécessaire pour permettre la viabilité économique du réseau REVERTEC suite à l'augmentation imprévue des énergies Gaz, Electricité et coûts de maintenance et pièces détachées, est estimée à +12.6%.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC S3T'EC.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à intervenir à la convention de vente de chaleur avec S3T'EC, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STÉPHAN
